



Informations de la CFMP

117^e séance plénière du 28 mai 2019 à Berne

Nouveaux membres de la CFMP

La CFMP prend congé d'Esther Ritter, responsable de projet pour la MP au SEFRI, qui part à la retraite. Christof Spöring la remercie pour son engagement de longue durée et pour la bonne collaboration avec la CFMP au service de la MP.

Flavia Bortolotto participe pour la première fois à une séance plénière. Elle succède à Esther Ritter.

Le SEFRI a nommé Miriam Shergold, responsable de la politique de formation chez hotelleriesuisse, comme nouvelle membre de la CFMP. Elle succède à Riccardo Mero et représente l'Union suisse des arts et métiers. René Will, chef du secteur Formation chez Swissmem, est nommé successeur de Matthias Wirth et représente l'Union patronale suisse UPS.

Expiration des délais dans les procédures de reconnaissance

La question est posée de savoir quand un délai expire dans une procédure de reconnaissance : à la date de modification du règlement ou lorsque la modification du règlement est appliquée pour la première fois ? Il relève de la compétence des cantons et des écoles d'édicter les règlements et les prescriptions. Ces derniers sont ensuite vérifiés par la CFMP. Les cantons sont également chargés de contrôler la mise en œuvre de ces documents, par exemple l'organisation des premiers examens selon les nouvelles directives. Un délai expire donc lorsque le règlement entre en vigueur. Le travail de la CFMP se termine lorsque la procédure de reconnaissance est close.

Prise de contact avec tous les experts scolaires

À l'heure actuelle, 276 filières de formation sur 482 sont reconnues. Cent quarante-trois rapports des experts scolaires sont encore en suspens et n'ont pas encore été transmis à la CFMP. Soixante-trois rapports finaux ont été remis par des experts scolaires et sont en cours de traitement. Certains rapports n'ayant pas été rendus, la sous-commission Reconnaissance s'est vue contrainte d'annuler plusieurs de ses séances ces derniers mois. Afin que, dans la mesure du possible, toutes les procédures de reconnaissance puissent être conclues cette année encore, la CFMP demande la mise en place d'une planification contraignante. Chaque membre de la CFMP est chargé de prendre contact avec ses experts scolaires afin de dresser l'état de la situation dans les filières dont il est responsable et de fixer des délais contraignants pour la remise des rapports finaux.

Filières de formation traitées en séance plénière de la CFMP :

	MP 1	MP 2
Levée de conditions	1	2
Reconnaissance sans conditions (1 ^{re} lecture)	1	-
Reconnaissance avec conditions (1 ^{re} lecture)	5	-
Demande de prises de position cantonales (2 ^e lecture)	9	2

Président CFMP
Christof Spöring
Chef du Service de la formation professionnelle et continue
du canton de Lucerne
Obergrundstrasse 51
6002 Lucerne
Tél. 041 228 52 25
christof.spoering@lu.ch

Secrétariat CFMP
Boris Kreit, responsable
Hotelgasse 1
Case postale
3001 Berne
Tél. 031 328 40 44
ebmk-cfmp@bluewin.ch

Filières de maturité professionnelle (état : 13.06.2019)

	Filières de formation ouvertes	Nombre de rapports finaux discutés au sein de la CFMP (en sous-commission ou en séance plénière) mais non encore adoptés	Nombre de filières reconnues par le SEFRI
TOTAL	482	63	276 (dont 47 avec conditions)
MP 1	253	44	114 (dont 18 avec conditions)
MP 2	229	19	162 (dont 29 avec conditions)



Boris Kreit, responsable du secrétariat de la CFMP

13 juin 2019